

APRÈS ART. 3

N° 3139

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3139

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 1408 de M. Fournier

APRÈS L'ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.